

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Adresse de M. le Consul Général de France à l'occasion du 14 Juillet et réponse de S. A. S. le Prince.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel autorisant la fondation d'une Société.

CULTES :

Cérémonie à la Cathédrale à l'occasion de l'arrivée de S. G. Mgr Clément, Evêque de Monaco.
Complément d'informations à propos du sacre de S. G. Mgr Clément.

CONGRÈS :

Compte rendu de la session extraordinaire du Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique.

ECHOS ET NOUVELLES :

Célébration de la Fête du 14 Juillet.
Discours prononcés aux Distributions de Prix des Ecoles primaires de Garçons et des Ecoles primaires de Filles par les Présidents de ces solennités.

Annexes au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Comptes rendus des séances des 3 et 6 juin 1924.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la fête du 14 Juillet, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, a fait parvenir à S. A. S. le Prince Souverain l'adresse suivante :

*Le Consul Général de France
à Aide de Camp de S. A. S. le Prince de Monaco.*

A l'occasion de leur Fête Nationale, les Français de Monaco prient Son Altesse Sérénissime de bien vouloir agréer, en même temps que l'expression de leur reconnaissance pour la bienveillante hospitalité qu'ils reçoivent dans la Principauté, l'assurance de leurs sentiments respectueux d'attachement pour Sa personne et pour celles de LL. AA. SS. Madame la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre de Monaco.

JACQUES PIEYRE.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

Consul Général de France, Monaco.

Le Prince est toujours particulièrement sensible aux sentiments que les Français de Monaco veulent bien Lui exprimer à l'occasion de leur Fête Nationale. Veuillez transmettre à vos compatriotes et recevoir pour vous-même les remerciements affectueux de Son Altesse Sérénissime et de Ses Enfants avec l'assurance de Leur réelle sympathie.

FUHRMEISTER,
Chef du Cabinet.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la Société Anonyme dite *Société Financière Monégasque*, présenté par MM. le Prince Léon Radziwill, Lefebvre-Despeaux, le Comte Pastré, Le Roux, Godbert et Devoux ;

Vu l'acte en brevet reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, les 21 et 31 mai et 11 juin 1924, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de un million de francs, représenté par mille actions de mille francs chacune ;

Vu les Ordonnances Souveraines des 5 mai 1895, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 21 juin 1924, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La Société Anonyme dite *Société Financière Monégasque* est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société tels qu'ils sont contenus dans l'acte ci-dessus visé.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévus par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le dix juillet mil neuf cent vingt-quatre.

*Pour le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement,
J. PALMARO.*

CULTES

S. G. Mgr Clément est arrivé à Monaco lundi dernier, par le rapide de 16 h. 05. Sa Grandeur était accompagnée de son frère, le Commandant Clément, et de sa sœur M^{me} de Besaucèle. Elle a été reçue sur le quai de la gare par Mgr Perruchot, Vicaire général du Diocèse ; le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince, qui faisait partie de la Délégation désignée par Son Altesse Sérénissime pour La représenter à la cérémonie de la consécration ; M. le Chanoine Janin, administrateur de la Cathédrale ; M. le Chanoine Retz, curé de Sainte-Dévote ; M. le Chanoine Carli, curé de Saint-Martin et par les délégués du Clergé régulier et séculier.

Mardi soir, à 18 heures, a eu lieu, à la Cathédrale, la cérémonie de la bénédiction. De nombreuses Autorités et une affluence de fidèles assistaient à cette cérémonie.

Mgr Clément, en *capa magna*, a été reçu sous le porche de la Cathédrale par Mgr Perruchot, Vicaire général, assisté de M. le Chanoine Janin. Mgr Perruchot offrit l'eau bénite et l'encens à Sa Grandeur et lui rendit les Bulles pontificales. Puis il lui exprima les vœux et les hommages du Clergé et de la population. Après avoir remercié, Mgr Clément, suivi de son cortège, gagna le Chœur et, conformément au rite, lut sa profession de foi au pied du

maître-autel. Cet acte accompli, il monta en chaire et, après avoir fait l'éloge de Mgr Perruchot et salué le Clergé du Diocèse, prononça à l'adresse de l'assistance des paroles d'une grande élévation de pensée et de sentiment.

La cérémonie s'est poursuivie par le chant du *Te Deum* et du *Domine salvum fac*, exécutés par la Maîtrise, et terminée par une cantate de circonstance avec accompagnement des grandes orgues.

Pendant ce temps, S. G. Mgr l'Evêque, escorté des membres du Clergé, est passé entre les rangs de l'assistance et a donné la bénédiction épiscopale. Il a ensuite reçu les prêtres et religieux du Diocèse dans la salle synodale.

L'anneau épiscopal qui nous avait été signalé comme offert à Mgr Clément par S. A. S. le Prince seul, est, en réalité, un présent de la Famille Souveraine, c'est-à-dire de S. A. S. le Prince Louis II et de LL. AA. SS. Madame la Princesse Héréditaire et Mgr le Prince Pierre de Monaco.

Au nombre des personnalités qui assistaient à la cérémonie, il convient de citer M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince.

CONGRÈS

Comité de l'Office International d'Hygiène publique

Session Extraordinaire d'Avril-Mai 1924.

Le Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène publique a tenu sa session extraordinaire de 1924, du 28 avril au 7 mai, à Paris.

Etaient présents : MM. VELGHE (Belgique), Président ; PERRIN NORRIS (Australie) ; GOLOSMANOFF (Bulgarie) ; MADSEN (Danemark) ; ABDEL SALAM EL GUINDY (Egypte) ; PULIDO (Espagne) ; HUGH S. CUMMING (Etats-Unis d'Amérique) ; BARRÈRE (France) ; L. RAYNAUD (Algérie) ; DUCHÈNE (Afrique Occidentale Française) ; GOUZIEN (Indochine Française) ; THIROUX (Madagascar) ; G. S. BUCHANAN (Grande-Bretagne) ; HUTCHINSON (Inde Britannique) ; MATARANGAS (Grèce) ; LUTRARIO (Italie) ; MITSUZO TSURUMI (Japon) ; COLOMBANI (Maroc) ; ROUSSEL (Monaco) ; H.-M. GRAM (Norvège) ; N.-M. JOSEPHUS JITTA (Pays-Bas) ; MIMBELLA (Pérou) ; ALI ACHRAF (Perse) ; W. CHODZCO (Pologne) ; RICARDO JORGE (Portugal) ; CANTACUZENE (Roumanie) ; PETROVITCH (Etat Serbe, Croate et Slovène) ; CARRIÈRE (Suisse) ; DE NAVAILLES (Tunisie) ; P.-G. STOCK (Union de l'Afrique du Sud) ; HEROZA (Uruguay) ; ainsi que MM. DE CAZOTTE, Directeur, et POTTEVIN, Directeur-Adjoint de l'Office International d'Hygiène publique.

Le programme des travaux du Comité comprenait, en premier lieu, la mise au point définitive des projets déjà étudiés au cours des précédentes sessions, concernant un arrangement international pour la circulation et l'usage du sérum

antidiphthérique et un modèle uniforme de patente de santé.

Le projet d'arrangement concernant la circulation et l'usage du sérum antidiphthérique, dont le texte avait été arrêté au cours de la session d'Octobre 1923, avait été, depuis, communiqué aux Administrations sanitaires des pays participants en vue de recueillir leurs observations. Ces observations ont donné lieu à quelques retouches du texte primitif. Le projet ainsi amendé sera soumis aux divers Gouvernements par les soins du Président du Comité.

La patente de santé étudiée en vue de son adoption comme type uniforme par les divers pays avait, de même, été établie en Octobre 1923 et communiquée aux Administrations sanitaires des pays participants. Elle a été définitivement mise au point et sera proposée à l'agrément des Gouvernements intéressés par les soins du Président du Comité.

Au cours de la session d'Octobre 1923, la Commission désignée à cet effet par le Comité avait rectifié certaines lacunes et erreurs de forme de la nomenclature internationale des maladies et s'était occupée du dictionnaire pour son usage. Le travail complet et mis au point avait été transmis au Gouvernement Français au début de l'année; celui-ci a fait savoir au Comité que les mesures nécessaires ont été prises pour l'impression des textes définitifs, qu'il sera ainsi prochainement possible d'envoyer aux Gouvernements représentés dans la Commission nosologique de 1920.

Les autres questions qui figuraient à l'ordre du jour, ou qui ont été introduites en cours de session ont donné lieu à la présentation de rapports et d'observations, à un échange de vues et à des discussions dont les grandes lignes sont esquissées ci-après.

Les Maladies Vénériennes. — La position exacte de la question a été ainsi précisée par M. le Président :

« En 1919 et en 1920, nous avons apporté des indications précises sur les moyens adoptés et l'organisation établie contre les maladies vénériennes dans la plupart des pays. Il a paru nécessaire aujourd'hui de se rendre compte, d'une part, si ces méthodes ont été maintenues, développées ou, le cas échéant, modifiées sur certains points; d'autre part, dans quelle mesure elles ont produit des résultats: car il semble, d'ores et déjà, démontré que l'effort n'est pas resté vain. Mais nous aurions le plus grand intérêt à savoir si tel ou tel moyen employé paraît avoir eu un succès particulier, si tel ou tel autre, au contraire, n'a pas donné les effets escomptés. C'est en ce sens que la délibération actuelle présente une importance pratique particulière. »

Toutes les communications reçues s'accordent à reconnaître que la syphilis est partout en régression. La diminution du nombre des cas primaires est considérable, au point que certains pays signalent qu'ils deviennent presque une rareté.

Les mesures prophylactiques mises en œuvre dans le cadre des recommandations du Comité sont incontestablement pour une grande part dans cette diminution. La généralisation du traitement arsenical, qui fait disparaître les accidents contagieux, et un meilleur diagnostic en sont les éléments essentiels. D'autres facteurs interviennent aussi, notamment les résultats des campagnes de propagande contre le péril vénérien. L'ensemble des mesures recommandées a donc produit l'effet qu'on en pouvait attendre; il doit être maintenu.

Pour ce qui regarde la blennorragie, les données provenant des différents pays sont contradictoires.

Tantôt elle paraît en régression, en Danemark par exemple où par rapport à l'année 1919 elle a diminué d'un tiers, tandis que la syphilis diminuait de moitié. Tantôt elle semble stationnaire ou même en augmentation. Mais les chiffres, en ce qui concerne cette affection, ne doivent pas être considérés comme sûrs, vu le grand nombre de cas qui demeurent ignorés.

Dans toutes les possessions françaises d'Afrique, la syphilis, très répandue parmi les indigènes, est combattue énergiquement par des organisations analogues, toutes choses mises au point, à celles des pays d'Europe. Les indigènes viennent volontiers aux dispensaires, mais sont difficiles à retenir dès que les accidents apparents ont disparu. Il est difficile de dire s'il y a réellement diminution dans l'incidence de la maladie, mais, dans certaines villes, on constate une diminution de la mortalité.

Le Comité a décidé d'attirer l'attention des autorités sanitaires sur l'intérêt qui s'attache à ce qu'elles s'efforcent de généraliser, par tous les moyens en leur pouvoir, la pratique de l'examen hématologique précoce des femmes enceintes au point de vue de la découverte et du traitement hâtif de la syphilis. Il a décidé, en outre, de recueillir les données qui pourraient être, dès maintenant, formulées en ce qui concerne les variations dans la fréquence du tabès et de la paralysie générale dans ces dernières années, ainsi que les rapports pouvant exister entre ces variations et le développement des nouvelles méthodes de traitement de la syphilis.

D'autre part, le Comité a reçu communication des recommandations suivantes, émanant de la Conférence technique du Comité d'Hygiène de la Société des Nations, en ce qui concerne les réactions de déviation du complément, floculation, etc., et le contrôle du diagnostic sérologique de la syphilis, et il les a fait siennes.

« 1° Il est particulièrement désirable, en vue d'assurer des lectures strictement comparables, que les travailleurs usent, à l'avenir, des signes identiques. Les signes ci-dessous, employés à la Conférence de Copenhague, sont recommandés :

— —	= réaction fortement positive	= > 5,9 unités Sigma.
+	= " positive	= 4,5 à 5,9 unités Sigma.
±	= " douteuse	= 1,0 à 1,4 unités Sigma.
—	= " négative	= < l'unité Sigma. »

« 2° Les diverses méthodes pour le diagnostic sérologique de la syphilis ne doivent être pratiquées que par des travailleurs expérimentés et dans des laboratoires spécialement organisés pour ces recherches. On a constaté, en effet, que, quoique les travaux de la Conférence eussent été exécutés dans les conditions spécialement favorables, des expérimentateurs isolés ont obtenu, exceptionnellement, il est vrai, des résultats incorrects avec l'une ou l'autre méthode. De tels résultats ne purent être reconnus que grâce à l'emploi d'un grand nombre de sérums de contrôle. Il y a donc lieu de ne procéder aux essais qu'en les accompagnant d'un nombre élevé de contrôles.

« Au reste, étant donné que l'appréciation décisive de la valeur des méthodes sérologiques est fournie, en dernière analyse, par la symptomatologie clinique, il est spécialement recommandé que les laboratoires qui s'occupent de ces recherches travaillent en liaison étroite avec les services hospitaliers. »

La Peste. — Les données recueillies font ressortir que nos connaissances, en matière d'épidémiologie pesteuse, présentent de nombreuses lacunes.

Si l'on ne peut contester l'unicité du Bacille Pesteux, qu'il se rencontre dans les cas bubo-

niques ou dans les cas de pneumonie primitive, on n'est pas en état de définir les conditions qui font que la peste pneumonique, extrêmement rare aux Indes, est ailleurs assez, et même souvent, très fréquente. En Mandchourie, elle a causé, depuis 1910, trois graves épidémies (une en 1910-11, avec 60.000 décès; une seconde en 1917-18, avec 10.000 décès; et une troisième en 1920-21, avec 7.700 décès). A Madagascar, dans la région de Tananarive, elle a donné, depuis le début de 1924, de petits foyers, avec 67 cas et 67 décès. Malgré quelques observations isolées de guérison, le pronostic reste toujours, dans l'ensemble, fatal.

On ne sait pas non plus comment naissent les épidémies pneumoniques. L'idée qu'un premier cas de pneumonie primitive dérive d'un cas de pneumonie secondaire compliquant une peste bubonique est logique. Mais, en réalité, il est extrêmement rare, si même le fait s'est produit, qu'on ait pu constater effectivement une telle filiation de la peste pneumonique et de la peste bubonique. La petite épidémie de peste pneumonique (8 cas et 8 décès) survenue à Punta-Delgada, dans l'île San Miguel, en a fourni un exemple très net.

Nous manquons également de bases absolument sûres pour expliquer la transformation des allures de la peste en Europe Occidentale depuis le Moyen-Age, où elle procédait par grandes pandémies, jusqu'à nos jours, où elle ne parvient plus à créer que de petits foyers; de même que pour rendre compte des localisations particulières que l'on relève dans les zones d'endémie. C'est ainsi que la peste qui aux Indes est dans ces dernières années en régression manifeste — sa mortalité annuelle moyenne étant tombée de 1,68 p. 1.000 habitants, pour les années 1898-1918, respectivement aux chiffres de 0,44, 0,37, 0,26, pour les années de 1919 à 1922 — garde sa répartition géographique capricieuse et, pour le moment, inexpliquée. Elle laisse indemnes de vastes étendues de territoire, telles que la partie sud de la Présidence de Madras, la région littorale de l'Eastern-Bengal, l'Assam et la partie ouest de Birmanie. Les seules données relatives à la répartition des espèces de rongeurs susceptibles de prendre et de diffuser la peste, telles que nous la possédons, sont insuffisantes: nous savons que ces espèces sont nombreuses et que leur importance relative peut varier sous diverses influences. C'est ainsi que le rapport pour l'Afrique du Sud signale comme maintenant l'endémie en tant que rongeurs sauvages: la souris naine (*Arvicanthus pumilio*), l'écureuil de terre (*Xerus capensis*), le rat d'eau (*Otomys irroratus*), la taupe (*Cryptomys*), le rat Karroo d'Orient (*Barotomys luteolus*) et surtout la gerboise (*Taterona lobengula*); une souris commune (*Ratus concha*), domestique, assure la liaison épidémiologique entre les diverses espèces de rongeurs et l'homme. Le rapport constate également que le développement de la culture ayant amené la destruction systématique de leurs ennemis naturels: chats sauvages, hiboux, serpents, etc., les rongeurs ont pullulé, et que la gravité de l'endémie pesteuse s'est trouvée aggravée d'autant. Le Comité a décidé de procéder à une enquête d'ensemble portant sur la distribution mondiale des espèces animales susceptibles de jouer un rôle dans la propagation de la peste et leurs parasites cutanés.

La Fièvre Typhoïde. — M. le Docteur Jorge a présenté la première partie d'un rapport sur la fièvre typhoïde. Cet important document — qui doit encore être complété, le rapporteur n'étant pas en possession de toute la documentation devant résulter de l'enquête entreprise par l'Office

— sera ultérieurement publié dans le *Bulletin*. Il comprend actuellement trois chapitres, consacrés, le premier, à la question des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes; le second, à l'endémicité typhoïdique et à sa décadence; le troisième, à la fièvre typhoïde selon les climats et les races.

Il ressort d'une façon générale des études poursuivies que la fièvre typhoïde est en régression, plus ou moins, partout. Au cours des trente dernières années on constate, selon les localités, des diminutions dans le nombre des cas atteignant les proportions de plus de 80 et même de 90%. On a souvent l'impression d'une maladie qui va s'éteindre, prenant l'allure sporadique et ayant perdu la faculté de se propager en poussées épidémiques. La létalité, par contre, est restée stationnaire. Les raisons de cet état de choses sont multiples et seront discutées ultérieurement. Il semble d'ailleurs que, dans certaines villes, l'exécution des mesures d'assainissement ait fait baisser la morbidité typhique jusqu'à un point que ces mesures sont impuissantes à lui faire dépasser.

Le Goitre. — Les problèmes relatifs au goitre et à sa prévention avaient fait l'objet d'un questionnaire adressé après la session d'avril 1923 à tous les Délégués. L'ensemble des réponses n'étant pas encore parvenu au rapporteur, M. le Docteur Carrière, celui-ci n'a pu présenter qu'un aperçu préliminaire du sujet, qui sera repris lors de la prochaine session.

Les renseignements recueillis confirment que le goitre est répandu dans toutes les parties du monde. En Europe aucun pays n'en est absolument exempt. On le rencontre principalement dans les régions montagneuses et sur les hauts plateaux — dans les vallées sub-carpathiques de la Roumanie, en Suisse, en Italie — mais aussi dans les pays de plaines comme les Pays-Bas. Dans un même territoire la répartition géographique est souvent très irrégulière.

Il serait impossible de résumer les données déjà contenues dans les réponses reçues sans anticiper sur le rapport même. On peut dire seulement qu'elles ont fait ressortir la difficulté de définir exactement le goitre quand il s'agit d'apprécier par des statistiques l'intensité de l'endémie d'une région. Entre la simple hypertrophie des glandes entraînant un léger gonflement du cou et les goitres constitués, avec noyau, accompagnés des troubles organiques traduisant l'insuffisance thyroïdienne, il y a tous les stades d'une gradation insensible.

Le crétinisme, qui existe aussi bien par « hypothyroïdisme » que par « hyperthyroïdisme », accompagne souvent le goitre, mais pas toujours; il n'y a pas nécessairement superposition des deux endémicités.

Aucune des nombreuses théories proposées pour expliquer l'étiologie du goitre ne peut être considérée comme assise. Celle qui l'attribue à un défaut d'iode a, du moins, le mérite de conduire à des essais de prévention. Sans préjuger de son bien fondé, et seulement parce que, dans le doute, il ne faut pas négliger un moyen utile, certains pays, tels que les Etats-Unis et la Suisse, ont organisé le traitement iodique préventif, principalement chez les écoliers. En Suisse, on met aussi à la disposition du public, au lieu du sel de cuisine ordinaire, un sel iodé contenant, par kilo, 5 milligrammes d'iodure de potassium. En admettant qu'un adulte consomme en moyenne, par an, 5 kilos de sel, il se trouve absorber 25 milligrammes d'iodure. On ne saurait dire encore si cette pratique a fait diminuer le nombre de goitreux. Mais elle n'a provoqué, en tous cas, aucune sorte d'accidents.

Le développement du bien-être s'accompagne, en général, d'une diminution du goitre qui, dans ce qui persiste, prend surtout la forme d'une affection de l'âge scolaire.

Les Maladies éruptives. — La discussion sur les maladies éruptives telles que l'alastrim, la white-pox, etc., et leurs relations avec la variole a fait ressortir que, si les cas nombreux de variole bénigne survenus en Suisse sous forme d'une véritable épidémie et dont il a été déjà fait mention dans le compte rendu des travaux de la dernière session du Comité, sont certainement des cas de variole authentique; s'il en est de même pour les varioles bénignes qualifiées white-pox, etc., en Angleterre et aux Etats-Unis; pour ce qui regarde l'alastrim, les choses se présentent peut-être sous un jour différent.

Les observations récemment publiées, celles faites au Brésil par le Docteur Ribas, celles relevées au cours d'une poussée survenue à Ponta-Delgada, dans les Açores, montrent que la maladie n'est pas, comme on avait eu tendance à le penser, un apanage de la race noire; qu'elle attaque aussi les blancs, et que ses caractères ne permettent pas absolument de l'identifier avec la variole. La bénignité générale de l'alastrim, même dans les cas d'éruption cohérente, le fait qu'il avorte chez les jeunes enfants même non vaccinés, ou les affecte à peine, sont autant d'éléments importants de différenciation. Sans doute, la vaccination antivariolique protège-t-elle contre l'alastrim. Ce fait garde toute son importance prophylactique, bien qu'au point de vue doctrinal il ne puisse faire conclure a priori à l'identité du virus de l'alastrim et de la variole, puisque les deux virus de la variole et de la vaccine ne sont, eux-mêmes, pas identiques.

La question que soulève la véritable nature du virus de l'alastrim reste ouverte et appelle de nouvelles recherches.

Typhus et Fièvre récurrente. — Le rapport général présenté par M. le Docteur Gouzien sur la fièvre récurrente à spirochète d'Obermeier, qui avait été imprimé et distribué aux membres du Comité en vue de la discussion, sera publié in extenso dans le *Bulletin*. La conclusion qu'on peut tirer dès maintenant de cet important travail est que, vu l'extension croissante du domaine géographique de la fièvre récurrente, il y aurait lieu de prévoir à l'égard de cette affection — qui, dans certains cas, prend un caractère vraiment pestilentiel — des mesures sanitaires internationales permanentes analogues à celles qui, lors de la discussion du projet de révision de la Convention de 1912, ont été envisagées pour le typhus.

L'étude minutieuse d'une petite épidémie de typhus localisée à une oasis du sud algérien a permis, entre autres particularités intéressantes, de mettre en évidence le nombre relativement élevé de cas légers, ambulatoires, dont le rôle dans la propagation des épidémies peut être considérable. Sur un total de 400 cas il y avait 160 cas frustes. On avait fait des observations du même ordre en Roumanie et en Serbie. En Roumanie, une enquête dans chaque maison où s'était produit un cas de typhus a fait ressortir que les deux tiers, parfois davantage, des personnes habitant la maison présentent des symptômes légers, mais nets, d'infection typhique.

Le typhus et la fièvre récurrente sont en continue régression dans les Etats de l'Europe centrale, en Roumanie, en Bulgarie, en Yougoslavie. En Pologne, pour les dix premières semaines de 1924, on enregistre 263 cas de typhus et 30 de fièvre récurrente. La diminution de cette dernière est beaucoup plus accentuée. Par contre, les deux

maladies sont encore très répandues en Russie, où l'on a enregistré, pour 1923, en chiffres ronds, 230.000 cas de fièvre récurrente et 222.000 cas de typhus.

Le Paludisme. — Le paludisme sévit toujours en Russie sous sa forme extensive et grave. Il a donné en 1923 plus de cinq millions de cas. Les pays limitrophes, la Pologne et la Roumanie, où la maladie est en grande diminution, sont exposés à des contaminations par infiltration sur leurs frontières, comme cela s'est produit l'an dernier, dans la Roumanie, dans la région du Dniester.

Les observations faites au Togo; en Algérie, en Roumanie, en Serbie, etc., font ressortir que les index splénique et plasmodique ne donnent pas toujours des indications concordantes, sans qu'il soit possible de rendre compte des divergences lorsqu'elles se manifestent. Pour assurer une surveillance rationnelle, il est indiqué d'avoir recours à l'un et à l'autre des deux indices.

Diphthérie et Fièvre scarlatine; Encéphalite léthargique. — L'enquête entreprise par l'Office sur la distribution familiale de la diphthérie a été poursuivie. Les données recueillies en Italie font ressortir que le nombre de familles qui, après avoir eu un seul cas ou plusieurs cas simultanés de diphthérie, restent, en apparence, indemnes pendant une longue période de temps atteint la proportion de 97,51%. C'est un résultat du même ordre que ceux obtenus déjà et signalés au cours des précédentes sessions, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Norvège et aux Pays-Bas. L'enquête sera continuée et donnera lieu à un rapport d'ensemble de M. le Docteur Cantacuzène.

La Fièvre scarlatine qui, pendant la guerre mondiale, avait manifesté, dans certains Etats de l'Europe centrale, en Bulgarie, en Serbie, en Roumanie une régression remarquable, y est de nouveau en augmentation. En Bulgarie, notamment, elle a pris en 1923 les caractères d'une véritable épidémie causant près de 3.000 décès.

En Angleterre, depuis 30 ans, malgré un système bien organisé de lutte contre la fièvre scarlatine, le nombre des cas n'a pas diminué; seule la gravité de la maladie a été influencée, encore ce résultat n'est-il pas absolu.

Le Comité a décidé que les questions relatives à l'épidémiologie et à la prophylaxie de la scarlatine feraient l'objet d'une étude à poursuivre au cours de la prochaine session.

L'Influenza a présenté en Grande-Bretagne une poussée légère en 1923, une autre plus sérieuse dans le premier trimestre de 1924. Cette dernière a été très extensive mais très bénigne.

Les cas d'*Encéphalite léthargique* ont été nombreux dans les trois premiers mois de 1924; il a été relevé, pour la semaine finissant le 19 avril, 252 cas avec une létalité d'environ 33%. Des indications sur cette poussée ont été publiées dans le *Bulletin*.

La Lèpre. — Sur la proposition du Délégué des Etats-Unis, le Comité a décidé de répondre à l'appel de la Société Américaine de lutte contre la lèpre en mettant à l'ordre du jour de sa prochaine session les questions relatives à la prophylaxie de la lèpre.

Organisation et Budget des Services publics d'Hygiène. — Les communications relatives à la réorganisation et au nouveau budget des Services de la Santé publique d'Italie a été publiée in extenso dans le *Bulletin*; elle ne se prêterait pas à un résumé succinct. Il en est de même pour ce qui concerne l'organisation et le budget des Services sanitaires de l'Afrique occidentale française, du Togo, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et de l'Irlande du Nord.

ÉCHOS & NOUVELLES

La célébration du 14 Juillet a donné lieu aux manifestations patriotiques de la Colonie Française et à des témoignages de sympathie de la part de la population Monégasque et des Colonies étrangères.

Pour que les éprouvés de la vie soient associés à la fête, les organisateurs ont fait distribuer des secours aux indigents, dimanche matin, au siège du Comité de Bienfaisance, tandis que les Autorités françaises se rendaient à l'Hôpital pour visiter les malades et remettaient à l'Administration une somme destinée à améliorer l'ordinaire. M. le Baron Pieyre, Consul général, et M. Génin, Président du Comité de Bienfaisance, étaient accompagnés dans cette visite par les Vice-Présidents et un certain nombre de membres du Comité.

Dans l'après-midi, à 5 heures, un concert heureusement composé a été donné, sur le quai Albert I^{er}, par la Musique Municipale dirigée par M. Argaing et s'est terminé par les hymnes Monégasque et Italien et par *la Marseillaise*, dont l'exécution a été chaleureusement applaudie.

Le soir, un bal populaire extrêmement animé, s'est prolongé jusqu'à près d'une heure du matin.

Hier, à 8 heures, les salves d'artillerie ont annoncé la solennité du jour.

Dans la matinée, des réceptions ont eu lieu au Consulat Général de France.

A 10 heures, les Autorités monégasques sont venues saluer le représentant de la France.

A 10 heures 1/2, les Groupements français qui s'étaient formés en cortège, rue de Millo, devant le siège du Comité de Bienfaisance, se sont rendus, précédés de la Musique Municipale, au Consulat Général où M. le Baron Pieyre, assisté de M. Castéran, Vice-Consul, leur a fait accueil. M. Génin, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, a prononcé une allocution à laquelle M. le Baron Pieyre a répondu.

Peu après est arrivée la délégation de la Colonie Italienne ayant à sa tête M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie.

Après les présentations d'usage, M. le Consul d'Italie a exprimé les sentiments de ses compatriotes à l'égard de la France et de la Colonie Française de Monaco. M. le Consul Général de France, en traduisant à son tour ses sympathies personnelles et celles des Français de Monaco pour la nation Italienne, a fait savoir qu'il était autorisé à annoncer que le Gouvernement de la République avait conféré à M. le Chev. Pittalis la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette nouvelle a été accueillie par de longs et chaleureux applaudissements.

M. le Baron Pieyre et M. Castéran ont ensuite invité les assistants à s'approcher de la table où étaient servis des rafraîchissements.

Après cette réception, M. le Consul Général de France et les représentants de la Colonie Française se sont rendus aux Consulats d'Italie et de Belgique où des vœux ont été échangés.

Dans l'après-midi, un beau concert, dirigé par M. Scotto, a été donné sur les terrasses du Casino. L'orchestre a fait entendre les hymnes nationaux de Monaco, d'Italie, de Belgique et *la Marseillaise*.

L'énorme affluence qui se pressait sur les terrasses a chaleureusement applaudi la chorale *l'Avenir*, les solistes Chavanne et Gautier, M. Pierre Arezzo et M^{lle} Yvonne Barelli, ainsi que tous les excellents artistes de l'orchestre.

Le soir, à 8 heures, un grand banquet réunissait à l'Hôtel de Paris, sous la présidence du Consul Général de France, les personnalités officielles et les représentants des Gouvernements français, monégasque et étrangers.

A la table d'honneur avaient pris place autour de M. le Baron Pieyre : M. Palmaro, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat ; M. Marquet, Président du Conseil National ; M. Pittalis, Consul d'Italie ; M^r Clément, Evêque de Monaco ; M. Génin, Président du Comité de

Bienfaisance de la Colonie Française ; le Général Roubert, Premier Aide de Camp du Prince ; M. Médecin, Maire de Monaco ; M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; M. Raoul Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel ; M. Auguste Audibert, Président de la Chambre Consultative des Intérêts Etrangers ; le Marquis de Baïdes, Consul de Belgique ; M. Izard, Consul Général du Portugal ; M. Poynder Meares, Vice-Consul Britannique ; M. Mallet, Directeur de la Sûreté Publique ; M. Doda, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ; M. Martiny, Directeur à la Société des Bains de Mer ; M. Castéran, Vice-Consul de France ; M. Bulgheroni, Président de l'Union des Intérêts italiens ; M. Filhard, Vice-Président de Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ; M. Bronfort, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge ; MM. les Présidents des Associations françaises et italiennes d'Anciens Combattants.

Au champagne, M. le Baron Pieyre a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Conseiller de Gouvernement,
Mesdames,
Messieurs,

Appelé pour la première fois à avoir l'honneur de présider ce banquet, je tiens tout d'abord à vous dire combien j'ai été sensible aux marques de bienveillance et à l'aimable accueil qui m'ont été réservés de tous côtés depuis ma récente arrivée à Monaco.

La Fête que nous célébrons aujourd'hui n'est pas seulement pour tous les Français — on pourrait même dire par voie de conséquence pour tous les peuples — l'anniversaire d'une ère nouvelle. Le 14 Juillet est aussi la date de commémoration de nos gloires nationales, celle où nous rappelons nos heures passées de tristesse et de deuil, celle où dorénavant nous nous enorgueillons, à juste titre, des lauriers que nos armées ont si vaillamment acquis, avec le concours de nos frères d'armes, au cours d'une lutte acharnée pour la défense du Droit et le triomphe de la Liberté.

Il est réconfortant, en ce jour glorieux, de voir tous ceux qui, si nombreux, ont tenu à venir ici affirmer, les uns leur affection pour la France, les autres leurs sentiments d'indéfectible attachement à la mère Patrie : représentants du Gouvernement Princier et de la population Monégasque ; représentants des Gouvernements amis : le Consul Général du Portugal, le Consul de l'héroïque Belgique, le Vice-Consul de Grande-Bretagne, le distingué Consul d'Italie, dont la présence souligne les liens de fraternelle amitié unissant si heureusement les Colonies Française et Italienne de Monaco, amitié toute naturelle étant donnée celle de la France et de l'Italie ; Présidents et Délégués si dévoués des Sociétés françaises de la Principauté (Comité de Bienfaisance, Union des Intérêts Français, Associations glorieuses des Mutilés, des Poilus, des Médailles Militaires, des Anciens Combattants et des Vétérans) ; enfin, pour terminer cette longue énumération, les représentants de la Société des Bains de Mer qui a voulu continuer une vieille tradition en facilitant, par son aimable concours, la célébration de notre Fête Nationale.

En vous remerciant les uns et les autres d'avoir contribué, par votre présence, à rehausser l'éclat de notre réunion patriotique, je vous invite à lever votre coupe en l'honneur de M. le Président de la République, dont la récente élection à la Magistrature Suprême a réjoui tous les cœurs Français ; en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco qui nous donne une si large hospitalité dans sa belle Principauté ; en l'honneur de LL. AA. SS. Madame la Princesse Héritière et le Prince Pierre de Monaco ; enfin, en l'honneur de M. le Président du Conseil dont nous suivons, avec confiance, les efforts pour assurer le règne d'une ère de paix et de sécurité en Europe.

Je bois à la prospérité de la Principauté de Monaco ainsi qu'à la gloire et à la grandeur de la France.

M. J. Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Consul Général,
Mesdames,
Messieurs,

Par suite de l'absence du Ministre d'Etat et de mes collègues du Conseil j'ai, cette année encore, le grand honneur et l'agréable devoir de représenter le Gouvernement Princier à votre Fête Nationale du 14 Juillet.

Si cet honneur m'a toujours été aussi sensible que flatteur, il me procure cette fois la double satisfaction de saluer, en même temps et de manière solennelle, les

deux hautes personnalités françaises qui, au cours de de cette même année, sont venues représenter à Monaco, la première, M. Piette, l'Autorité Princière ; la seconde, le Baron Pieyre, le Gouvernement de la République Française.

C'est pour cette raison que je me félicite de l'absence de M. le Ministre d'Etat pour dire de lui tout le bien que j'en pense et cela avec d'autant plus de conviction que, ce faisant, j'ai la certitude de traduire, en cette circonstance, notre pensée à tous.

M. Piette, en effet, est un grand Français ; vous connaissez sa longue carrière administrative ; vous connaissez sa conduite pendant la guerre.

De longue date, déjà, l'amabilité de son caractère, la courtoisie de ses rapports et ses qualités professionnelles, l'avaient signalé à l'attention de Son Altesse Sérénissime qui n'attendait qu'une occasion pour l'investir de Sa confiance et de Son Autorité.

J'ai à vous dire, ce soir, combien il regrette de ne pouvoir être des nôtres, mais sa pensée est présente et j'en profite pour qu'en l'invoquant, dans cette circonstance, il soit rendu un public hommage aux qualités de cœur et d'équité qui l'ont rendu si rapidement sympathique aux Monégasques, comme aux Français de Monaco.

Monsieur le Consul Général,

Ce témoignage de sympathie auquel vous venez d'applaudir tout le premier, je veux aussi le provoquer à votre adresse en vous souhaitant la bienvenue à Monaco et pour être un interprète fidèle, il me suffira de me faire simplement l'écho des impressions recueillies au cours de cette seule journée, dans les milieux officiels et administratifs de la Principauté, dont les représentants ont été heureux de participer à cette fête.

Votre long stage aux Affaires Étrangères, vos relations personnelles et la connaissance éclairée des questions monégasques qui, depuis quelques années, dépendaient plus spécialement de votre département, vous avaient tout désigné pour venir remplir à Monaco les délicates fonctions de Représentant du Gouvernement Français.

Laissez-moi vous en féliciter chaudement et vous dire que votre nomination a été unanimement applaudie.

En venant à Monaco, avec votre passé administratif, vous allez donc posséder ce précieux avantage de pouvoir contrôler vos propres opinions par le simple jeu des distances.

Aussi suis-je convaincu que votre tâche sera toujours heureuse et fertile et que vous n'aurez qu'à féliciter des rapports que nous tâcherons de rendre de notre côté aussi faciles qu'agréables.

Vous avez pour cela autour de vous des collaborateurs zélés et éprouvés, des représentants dévoués de tous les Groupements français plus ou moins affiliés à des Groupements monégasques ; vous avez enfin tous les Français qui, comme vous, ont fait la guerre et qui, ainsi que le disait si justement notre sympathique Président de la Colonie Française, demandent que toutes les politiques soient dorénavant orientées vers la Paix, vers des œuvres de restauration nationale et d'affranchissement social.

Ce programme étant celui de votre Gouvernement, je termine, Monsieur le Consul Général, en levant mon verre en l'honneur de M. le Président de la République Française et de M. le Président du Conseil.

M. le Consul d'Italie, se levant à son tour, s'est exprimé ainsi :

Mesdames,
Messieurs,

Il y a des dates, dans la vie nationale des peuples, ainsi que dans celle des hommes, à la voix desquelles on répond fidèlement, le cœur joyeux et ému, comme à un rendez-vous d'amour.

Le 14 Juillet en est une, la plus grande, la plus belle peut-être, certainement la plus universelle, parce que c'est le rendez-vous de tous les peuples libres, qui, répondant à l'appel de la France, viennent fêter avec elle le souvenir de leur liberté, voire de leur grandeur et de leur progrès.

Moi aussi, j'ai couru à ce rendez-vous d'aujourd'hui : je suis descendu de vos belles Alpes, auxquelles j'avais demandé quelques instants de reposante fraîcheur et de recueillement au bon contact de la nature, et je suis descendu le cœur léger et joyeux à ce rendez-vous d'amour, car ma belle aujourd'hui s'appelle France. D'ailleurs, elle n'est pas ma belle d'aujourd'hui seulement, bien loin de là : il s'agit d'un ancien amour qui remplit les souvenirs de ma jeunesse. L'idylle s'ébaucha sur cette « rive gauche », à l'ombre sévère de la Sorbonne et du Panthéon, ou à celle plus bienveillante et romantique des Jardins du Luxembourg, ou encore dans la bruyante gaieté, éternellement jeune, du « Boul' Mich' », ou à la pure lumière de la voisine « Ile de France », quand, étudiant encore, je vins, comme tant d'autres, associer à la

belle culture de France celle de l'Italie. Qui pourrait redire, et qui pourra jamais me redonner la joie de ces belles journées de jeunesse, où chaque jour plus grande m'apparaissait la lumière de la pensée française (et cela se faisait très souvent au hasard de mes longs « bouquinages » sur les étalages complaisants des quais !...).

Consentez, Mesdames et Messieurs, que je cueille ici les belles fleurs de ces souvenirs pour en joncher cette table conviviale qui nous réunit, pour en faire une gerbe que j'offre à cette Colonie Française de Monaco, que j'ai si vite appris à aimer, et à son nouveau Consul Général, auquel je suis heureux d'avoir, en ce jour, eu l'occasion d'adresser mon premier salut officiel de bienvenue, mais que j'ai déjà eu le plaisir en peu de semaines de connaître et d'apprécier, de façon que je voudrais, s'il veut bien me le permettre, pouvoir le considérer, ainsi que je le fais pour M. Castéran, comme un vieil ami qui ne fera que resserrer les liens de ma sympathie pour tous ses nationaux et pour sa grande Patrie.

Dans cette amitié cordiale, pleine et sincère, nous serons heureux de donner l'exemple à nos Colonies respectives (quoique je tiens beaucoup à vous dire qu'elles n'en auraient pas besoin) de ce que nous désirons toujours que soient les relations entre nos deux pays. Les liens qui les unissent, qui étaient déjà puissants pour l'affinité de race, de culture, de traditions, sont devenus plus grands encore après notre guerre; ils ont été cimentés par trop de souffrances et de joies communes, pour qu'ils puissent se desserrer jamais.

Il me semble qu'en célébrant la Fête Nationale de France, le vœu que nous devons former avant tout est celui que nos patries soient unies toujours et toujours plus, pour souder ces mêmes idéals de liberté et de fraternité dont nous rappelons aujourd'hui l'affirmation historique.

Quant à nos deux Colonies, nous n'avons qu'à constater, une fois de plus, comme elles réalisent déjà chaque jour cet idéal de solidarité. Elles vivent côte à côte dans la meilleure harmonie entre elles, ainsi qu'avec les citoyens Monégasques, leurs frères d'âme et leurs hôtes généreux, sans autre but que le travail, sans autre désir et sans autre programme que celui de concourir à la commune prospérité.

C'est ainsi, qu'en formulant les vœux les plus ardents pour le bien-être de nos deux Colonies et de nos deux Pays respectifs, notre cœur forme en même temps et tout naturellement le vœu le plus sincère pour la prospérité des Monégasques, le progrès de la Principauté, y associant, avec un sentiment de respectueuse reconnaissance, le souvenir de l'Auguste Personne du Prince Souverain, de la belle grâce souriante de la Princesse Héritière, de la personnalité fine et pensive du Prince Pierre et de Leurs charmants Enfants.

Et, enfin, pour ce qui me concerne personnellement, laissez que je vous répète ici avec quelle joie j'ai reçu ce matin, des lèvres amicales de mon collègue, le Baron Pieyre, la nouvelle que m'ont été décernées par le Gouvernement de la République, les insignes de votre belle devise : Honneur et Patrie. Le rouge de ce ruban reflétera toujours sur ma poitrine la flamme d'amour qui était déjà en dessous d'elle, dans mon cœur, et j'en conçois pour moi, une nouvelle impulsion à faire toujours, dans la sphère modeste de mes forces et de mes attributions, œuvre d'union entre la France et l'Italie.

Mesdames, Messieurs,

C'est sincèrement inspiré par ces sentiments que je lève mon verre en l'honneur de la France, de son Président, de S. A. S. le Prince, de la Principauté et, tout particulièrement, de la Colonie Française de Monaco.

M. A. Médecin, Maire de Monaco, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Consul Général,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Aujourd'hui tous les Français communiant dans la fierté légitime d'un illustre passé et dans la certitude triomphante de lendemains prospères, célèbrent avec un enthousiasme renouvelé leur grande Fête Nationale.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Consul Général, convier à ce banquet qui réunit l'élite de la Colonie Française, le représentant de la Municipalité Monégasque.

A ce geste fait de courtoisie et de cordialité, j'adresse mes remerciements personnels et surtout les remerciements de tous les Monégasques qui s'associent à votre manifestation patriotique avec un empressement qui prouve que les Monégasques ont deux patries : Monaco et la France.

Dans l'histoire de nos Princes, nous rencontrons à chaque pas les exemples de cet entraînement irrésistible qui lie nos destinées à la fortune de la France. Et hier encore, sous les plis glorieux du drapeau tricolore,

revêtu de l'uniforme des Généraux, encadré par vos poilus héroïques, le Prince Louis II luttait, soldat du Droit et de la France immortelle.

L'Hymne Monégasque a répondu à la Marseillaise ; au toast que vous avez porté à nos Bien-aimés Souverains répondra l'hommage que j'adresse au nom des Monégasques à l'illustre Président de la République Française.

Messieurs, je bois à la France.

M. Génin, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, dans une improvisation pleine de bonhomie et de bonne humeur, a remercié toutes les personnes qui ont contribué au succès de la fête, les Autorités monégasques, françaises et étrangères, les dirigeants de la Société des Bains de Mer, sans oublier ceux à qui était due la chère délicatesse du banquet.

Enfin, M. Valentin a rappelé en quelques mots la première commémoration à Monaco de la Fête Nationale Française.

Au dehors, une retraite aux flambeaux allègrement conduite par la superbe fanfare du 25^e bataillon de Chasseurs, arrivée dans l'après-midi, et par la Musique Municipale, a parcouru les rues de la Condamine.

Une représentation gratuite de Cinéma au Stand des Canots Automobiles et un bal également gratuit sur le quai Albert I^{er}, ont donné à la soirée la plus joyeuse animation.

Nous publions aujourd'hui les allocutions prononcées à la cérémonie de la Distribution des Prix aux élèves des Ecoles primaires de Garçons et des Ecoles primaires de Filles par les Présidents de ces deux solennités.

M. Aureglia, premier Adjoint au Maire, a parlé en ces termes à la Distribution des Ecoles de Garçons :

Mes jeunes amis,

En l'empêchement de M. le Maire, j'ai été appelé au très grand honneur de présider cette Distribution solennelle des Prix. Ce m'est une joie bien douce de vous apporter le témoignage de notre sollicitude pour votre jeunesse studieuse et celui de notre reconnaissance et de notre admiration pour vos bons maîtres. A cette joie, cependant, se mêle quelque mélancolie : car cette cérémonie évoque en moi des souvenirs vivaces, dont elle m'incite à calculer l'âge, et j'ai malheureusement trop profité des anciennes leçons d'arithmétique pour avoir l'espoir de me tromper dans la soustraction des dates.

Aujourd'hui, mes jeunes amis, c'est à votre tour de connaître les émotions si diverses des fins d'années scolaires : joie débordante pour les succès obtenus ; remords cruels pour les défaillances commises ; satisfaction puisée dans le bonheur des parents ; crainte salutaire des paternels reproches,

Vous n'arrivez pas tous avec un égal succès au terme de cette étape de votre vie scolaire. Mais une même récompense vous attend tous, et je devine que vous y aspirez avec une égale ardeur ; ce sont les vacances, cette halte au cours de laquelle vous reprendrez des forces en vue de l'étape prochaine. Et je pense que, pour certains d'entre vous, ceux dont les études vont être terminées, cette prochaine étape sera la grande étape de la vie, celle au cours de laquelle il faudra pour eux, malgré les aspérités de la route, marcher vers l'avenir, avec confiance, avec énergie, droit devant eux, poursuivant un seul but : non la recherche du bonheur, mais l'accomplissement du devoir, qui comporte en lui-même sa propre récompense.

A cette lutte que vous réservent les épreuves de demain, plus pénibles, certes, que vos compétitions d'aujourd'hui, le dévouement de vos maîtres vous prépare efficacement. A eux n'est pas seulement confié le soin de votre instruction, mais aussi et surtout celui de votre éducation. Est-il besoin de dire avec quel zèle ils remplissent cette noble mission, et quelle dette de reconnaissance notre pays a contractée envers eux ?

L'œuvre des Frères des Ecoles chrétiennes est attachée à l'histoire récente de la Principauté. Ces éducateurs ont assumé le rôle éminent dans la formation intellectuelle et morale de sa population. Quels que soient les besoins nouveaux, quelles que soient les tendances et les conceptions, leur place est toujours marquée et toujours aussi importante dans les programmes d'ensemble de notre enseignement public. D'ailleurs, leur enseignement est sans cesse adapté aux méthodes nouvelles et aux nouveaux plans d'étude. L'impulsion éclairée de MM. les Inspecteurs Rocher et de Villeneuve y contribue amplement et je suis heureux de leur adresser, en passant, mon

modeste hommage. Quand j'aurai ajouté que les services que rendent depuis tant d'années les Frères des Ecoles chrétiennes sont toujours aussi vivement et unanimement appréciés, quel plus bel éloge pourrais-je faire d'eux ?

Les sentiments que m'inspire le rôle officiel que je remplis aujourd'hui et ceux que me dicte ma propre pensée se confondent dans une même manifestation de profonde gratitude.

Il ne me reste qu'à féliciter par avance ceux qui, parmi vous, vont être aux honneurs du palmarès, et à adresser aux autres mes souhaits et mes encouragements, en leur rappelant que le mérite ne se mesure pas pour tous au succès des résultats, mais aux efforts accomplis pour les atteindre.

M. Mauñan, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, a prononcé, à la Distribution des Ecoles de Filles, l'allocution suivante :

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Je ne manquerai pas de transmettre à S. Exc. le Ministre d'Etat, pour qu'il le fasse parvenir à sa haute destination, l'hommage que vous venez de rendre à Leurs Altesses Sérénissimes.

Je suis infiniment touché, en ce qui me concerne, des paroles si aimables, trop flatteuses, qui ont été dites et j'en aurais quelque confusion si je ne pensais qu'elles s'adressent, par delà une présidence éphémère, à tous ceux — nombreux — qui sont les amis de nos Ecoles primaires.

Mais il m'apparaît que, dans un sentiment de coquetterie bien féminin, inspiré peut-être d'une dernière leçon d'arithmétique, vous avez, Mesdemoiselles, quelque peu interverti l'ordre des facteurs.

Cette distribution de prix est pour nous, j'imagine, puisque c'est nous qui recevons louanges et compliments, tandis que votre gracieuse compagnie répand sur nos têtes les couronnes de lauriers que nous avons cueillies pour vous.

On ne saurait être, à la fois, plus discret et plus malicieux.

J'entends bien : vous avez voulu commencer par les vieilles classes. C'est dans l'ordre de tous les palmarès.

Donc, les vieilles classes, que nous sommes, vous remercier de grand cœur et s'apprêtent à vous rendre la pareille en applaudissant tantôt à vos jeunes succès.

Donnez-moi cependant encore quelques instants.

Non pas que, transformant en une classe de clôture une cérémonie qui marque d'ordinaire la clôture des classes, j'aie formé le dessein de vous entraîner, au delà des nues, à la recherche de la solution de quelque problème philosophique ou métaphysique, ou à la découverte de la formule intégrale et définitive du bonheur humain, ou qu'enfin, plus simplement, je me propose de vous inonder copieusement de conseils.

Non. D'abord une inondation de ce genre ne vous rafraîchirait pas et puis, les conseils, je ne suis pas très sûr — et vous non plus — de ne pas en avoir grand besoin moi-même. Quant à la formule du bonheur, vous l'avez réalisée par avance, à cet âge heureux où le bonheur tient tout entier entre les tendresses maternelles et la joie sans mélange de nouer à sa chevelure un peu de ruban bleu ou rose.

Roses et bleues, ne sont-ce pas les couleurs de l'idéal et le bonheur n'est-il pas dans la sincérité comme dans l'élégance des sentiments.

Et puisque je suis assuré de l'élégance des vôtres, laissez que je leur associe la sincérité des miens.

Nous avons, ensemble, vous et moi, des devoirs à remplir. Que notre pensée commune, dans une expression de respectueuse et profonde gratitude s'élève vers S. A. S. le Prince Louis, notre Souverain ; vers LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, dont la sollicitude constante entoure et protège vos maisons d'éducation et vos travaux. Rien de ce qui vous touche ne Les laisse indifférents, et votre bien-être matériel Les préoccupe, au même titre, que votre progrès moral. Au cours de Leur dernière visite parmi vous, Leurs Altesses Sérénissimes ont fait noter sous Leurs yeux, les améliorations de tous ordres qui Leur ont paru désirables, et le Gouvernement a été invité à faire diligence pour les réaliser. Nos services se sont empressés. Les Conseils National et Communal, dont j'ai plaisir à saluer ici de distingués représentants, ont voté les crédits, d'enthousiasme. Vous pouvez remercier ces Messieurs : ils sont de très grands, de très bons amis pour vous. Dites également merci à M. de Villeneuve et à M. l'Abbé Rocher, les deux excellents et infatigables Inspecteurs des Ecoles, et je m'en voudrais de ne pas associer à leur nom celui de M. le Docteur Marsan, un apôtre de votre bonne cause.

Vous savez, enfants, ou plutôt vous ne savez pas — ce qui est beaucoup mieux — que, par les temps que nous vivons, lorsqu'il s'agit de dépenses et de crédits, les

Gouvernements ajustent leurs lunettes, les Assemblées hochent la tête, les Finances se hérissent et lèvent les bras au ciel. On compte, on recompte, on décompte et il semble que, des quatre règles, subsistent seules la division et la soustraction. Mais lorsqu'il s'agit de vous, tout le monde a le sourire : on reprend goût à multiplier et à additionner à votre bénéfice.

Alors, Madame la Supérieure est dans la joie ; les Inspecteurs des Écoles se frottent les mains, serrent les nôtres avec effusion et profitent de l'occasion pour nous glisser, comme par hasard, la note à payer pour la saison prochaine. Soyez tranquilles, on paiera. Votre jeunesse a fait ce miracle : les crédits se renouvellent et ne s'épuisent pas.

Puissiez-vous toujours mettre vos sentiments à l'unisson de cet équilibre budgétaire. Renouvelez, sans les épuiser jamais, les témoignages de votre attachement et de votre reconnaissance à celles qui vous donnent le meilleur d'elles-mêmes et qui ont pris à tâche de faire de vous des jeunes filles accomplies. J'ai nommé, vous l'avez compris, les Dames-Directrices de vos cours, vos professeurs, auxquelles je destine mon dernier hommage et réserve ma dernière gerbe.

C'est à elles, voyez-vous, que nous devrions décerner des prix. Quelles belles classes et quel palmarès ! Prix de labeur inlassable, de dévouement, de persévérance, d'abnégation ; prix de patience, de simplicité, d'humilité, de modestie, d'effacement volontaire, de renoncement à toutes choses, et je ne sais quelle mention ex-æquo qui permettrait de récompenser deux qualités maîtresses, souvent opposées, mais qu'un heureux destin a réunies sur les mêmes têtes : bonne grâce souriante et ténacité farouche... lorsqu'il s'agit de vous.

Nous serions fort embarrassés et nous aurions fort à faire s'il nous fallait donner à chacune d'elles ce qui lui est dû.

Remettons-nous en de ce soin à Madame la Supérieure : elle fera, soyez-en sûres, la plus judicieuse répartition qui soit parmi ses zélées collaboratrices.

Unies et inséparables dans son estime, elles doivent l'être dans votre vénération, comme sont unies et inséparables, devant notre déférente sympathie, toutes ces Communautés religieuses de saintes femmes qui ont trouvé protection dans ce pays et qui répondent à ce bon accueil en répandant autour d'elles les trésors inestimables de leurs bienfaits.

Que de fois, que de fois, n'ai-je pas évoqué le souvenir de leurs mérites lorsqu'à chaque printemps nouveau, les premières fleurs ramènent, par les avenues pavoisées d'oriflammes, les processions traditionnelles.

Sœurs de Charité, de l'Enseignement public ou privé, des Hôpitaux, des Orphelinats, de la Goutte de Lait et des Vieillards, Gardes-malades, Infirmières ou Bon-Secours, il me semble parfois encore, voir comme un vivant symbole du devoir auréolé de foi, passer, sous la mélancolie des soirs, leurs émouvantes théories processionnelles, lentes et recueillies, faisant à la Reine des Reines, au doux mois de Marie, parmi les guirlandes de roses et les parfums d'encens, un incomparable cortège de noblesse et de vertus séculaires.

Dignes parmi les dignes, sont les Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, les nobles et vaillantes Dames de Saint-Maur.

Je m'incline devant elles et me fais honneur de leur apporter, dans l'accomplissement de leur mission, les félicitations et les remerciements du Gouvernement Princier.

AGENCE DES ÉTRANGERS — E. GAZIELLO, directeur.
Place Clichy, Monte Carlo.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 1924, à Monaco, enregistré, M. Auguste RUFFIN, demeurant à Monte Carlo, 17, boulevard des Moulins, a vendu à M^{me} veuve Amélie VIOLETTE, née BLÉREAU,

Le fonds de commerce d'appartements et chambres meublés, sis à Monte Carlo et connu sous le nom de *Villa Hélène*, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et le matériel de l'exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Ruffin, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, en l'Agence des Étrangers, à Monte Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monte Carlo, le 15 juillet 1924.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le huit juillet mil neuf cent vingt-quatre,

M. Eugène TEISSIER, négociant, demeurant à Nice, villa Les Mimosas, rue du Soleil, n° 6,

A vendu :

à M^{me} Claire GERICOT, veuve de M. Julius NUSS-BAUM, demeurant à Menton, palais des Hirondelles,

Le fonds de commerce de chambres et appartements meublés qu'il exploitait à Monte Carlo, rue des Lilas, n° 5, connu sous le nom de *Villa des Hirondelles*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 juillet 1924.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 11 juin 1924, enregistré le 2 juillet courant, f° 100 v°, c. 66, M. Jean GIFFRA, propriétaire-rentier, demeurant à Monte Carlo, villa Moderne, rue Bel-Respiro, a acquis de M. Jules GALLINA, hôtelier-restaurateur, demeurant à Marseille, rue de la Tour, nos 5, 7 et 19, le fonds de commerce d'hôtel et café dénommé anciennement *Hôtel-Restaurant Trianon*, puis *Flobert's*, exploité à Monte Carlo, boulevard du Nord.

Les créanciers de M. Jules Gallina, s'il en existe, sont invités à former opposition entre les mains de l'acquéreur avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient effectués en dehors d'eux.

(Les formalités de transfert de la licence sont en cours.)

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt-quatre juin mil neuf cent vingt-quatre, M. Baptistin PIZZIO, commerçant, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n° 15,

A vendu à

M^{me} Jean NEGRARI et à M^{me} Laurent OLIVI, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n° 15,

Le fonds de commerce de vins, restaurant, buvette, débit de tabacs et chambres meublées, qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n° 15, sous le nom de *Bar Restaurant International*.

Avis est donné aux créanciers de M. Pizzio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 juillet 1924.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Droits sociaux (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 13 mai 1924, enregistré, M. et M^{me} FAU, demeurant à Monaco, hôtel Windsor, ont cédé à M. Louis CAIRO, directeur d'hôtel, la moitié de la part sociale qu'ils ont dans le fonds de commerce qu'ils exploitent en commun avec M. Antoine GAILLARD, sous la raison sociale *A. Gaillard et G. Fau*, ayant son siège à Monaco, hôtel Windsor, boule-

vard du Nord, étant formellement convenu entre les parties que de cette cession est exclu l'immeuble dénommé villa Isabelle, cet immeuble restant la propriété indivise de MM. Gaillard et Fau.

Cette cession a eu lieu moyennant un prix porté au dit acte.

Il a été convenu qu'au moyen de la dite cession M. Cairo serait propriétaire des droits cédés à compter du 1^{er} juin 1924 ; M. Antoine Gaillard, intervenu à l'acte, a déclaré avoir cette cession pour agréable.

Les créanciers personnels de M. et M^{me} Fau, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux, à faire opposition, entre les mains de M. Antoine ORECCHIA, expert-comptable, 1, descente des Moulins, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un arrêt contradictoire, rendu par la Cour d'Appel de la Principauté de Monaco, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré ;

Entre la dame Adrienne DONATI, sans profession, épouse du sieur Otto, autorisée par justice à résider à Briançon (Hautes-Alpes),

Et le sieur Barthélemy OTTO, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Déclare la dame Donati mal fondée en son appel, l'en déboute et, faisant droit à l'appel incident, dit qu'il a été mal jugé, bien appelé, émendant de ce chef, prononce le divorce d'entre les époux Otto-Donati au profit du mari, torts et griefs de la dame Adrienne Donati, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 10 juillet 1924.

Le Greffier en Chef, A. Croco.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré ;

Entre la dame ISNARD Marie-Agnès, couturière, demeurant à Monaco, chez sa sœur la dame Saissi, avenue de Fontvieille,

Et le sieur AUBER Henri-Louis, son mari, maître d'hôtel, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre Auber Henri-Louis, faute de comparaître,

« Et, pour le profit, prononce le divorce d'entre les époux Auber-Isnard, aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 14 juillet 1924.

Le Greffier en chef : A. Croco.

Les Annales

Les Tribulations du Calendrier, par Camille Flammarion ; *le Criterium des Humoristes*, par André Rigaud ; *J'ai volé un chevreau*, par Rachilde ; *André Antoine*, par André Lang ; *les Illusions sur la Monnaie et la Vie chère*, par le Dr Gustave le Bon, voilà, entre dix autres, quelque-uns des articles qui figurent dans les intéressantes *Annales* de la semaine. Partout : 75 centimes.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1924.